

SÉANCE ORDINAIRE
10 AVRIL 2013

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 10 avril 2013, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Charles Therrien	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Suzanne C. Guenette	(Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marielle Lemieux	(Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2013-04-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

- 1.0 Ouverture de la séance.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2013, et suivi.**
- 4.0 Compte rendu du comité administratif du 27 mars 2013 : dépôt.**
- 5.0 Rencontres :**
 - 5.1 Présentation des états financiers 2012.
 - 5.2 Soumission de la firme comptable Blanchette Vachon pour l'audit des livres de la MRC pour les années 2013, 2014, 2015.
 - 5.3 Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins – Présentation du projet de site internet.
- 6.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :**
 - 6.1 Brève présentation des projets culturels par Pascale Dupont.
 - 6.2 Projet d'implantation d'une unité de fabrication de granules de bois.
- 7.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**

- 7.1 Plan d'intervention en infrastructures routières locales : nomination des membres du comité chargé de l'analyse des offres de services.
- 7.2 Avis de motion : Règlement sur le droit de séjour et l'ordre dans le Parc régional du Massif du Sud.
- 7.3 Émission de certificat de conformité : Municipalité de Saint-Luc.
- 8.0 Dossiers du Pacte rural :**
 - 8.1 Rapport annuel 2012 des activités du Pacte rural.
 - 8.2 Mise aux normes de l'OTJ : Festival Saint-Cyprien Toasté.
 - 8.3 Accessibilité universelle du hall d'entrée édifice communautaire municipal : Municipalité Saint-Louis-de-Gonzague.
- 9.0 Affaires courantes :**
 - 9.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions.
 - 9.2 Rémunération du DGA, monsieur Martin Roy.
 - 9.3 Embauche contractuelle d'une firme de communication en lien avec le dossier des régions ressources.
 - 9.4 Tour du silence : demande de contribution financière et invitation.
 - 9.5 Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins.
 - 9.6 Service de l'évaluation (réorganisation).
 - 9.7 Plan de mise en œuvre pour l'année 6 (2012) – Prévention des incendies.
 - 9.8 Demande de partenariat « Hommage aux Bénévoles en sport et loisir Chaudière-Appalaches ».
 - 9.9 Membership CLD des Etchemins (résolution pour l'inscription de Luc Leclerc comme membre représentant de la MRC).
- 10.0 Autres rapports de comités, rencontres et colloques.**
- 11.0 Administration :**
 - 11.1 Listes des comptes à payer.
 - 11.2 État des encaissements et déboursés.
 - 11.3 Assurances collectives.
- 12.0 Correspondance et communications.**
- 13.0 Varia.**
- 14.0 Période de questions.**
- 15.0 Clôture de la séance.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2013, ET SUIVI :

2013-04-02

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2013 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.0 COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27 MARS 2013 : DÉPÔT :

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

5.0 RENCONTRES :

5.1 Présentation des états financiers 2012 :

Monsieur Claude Arguin, de la firme Blanchette Vachon et Associés, dépose et procède à la présentation du rapport des vérificateurs et des états financiers pour

l'exercice se terminant le 31 décembre 2012. Copie de ce rapport est remise à chacun des membres du Conseil des maires.

2013-04-03

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins approuve le rapport des vérificateurs et les rapports financiers tels que préparés par la firme Blanchette Vachon et Associés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Luc Leclerc, soit autorisé à signer ces rapports financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012, et à en transmettre copie au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

5.2 Soumission de la firme comptable Blanchette Vachon pour l'audit des livres de la MRC pour les années 2013,2014,2015 :

2013-04-04

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins doit retenir les services d'une firme pour réaliser l'audit des livres de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires accepte l'offre de service déposée par Blanchette Vachon, datée du 2 avril 2013, pour les audits au 31 décembre 2013, 2014 et 2015; les honoraires seront : 2013 : 7 650\$, 2014 : 7 725\$ et 2015 : 7 800\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

5.3 Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins – Présentation du projet de site internet :

6.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD :

6.1 Brève présentation des projets culturels par Pascale Dupont :

6.2 Projet d'implantation d'une unité de fabrication de granules de bois :

2013-04-05

CONSIDÉRANT QUE plus de 80% du territoire de la MRC des Etchemins est recouvert de forêt;

CONSIDÉRANT QUE le développement et la transformation de cette ressource naturelle apparaît comme une des priorités de la MRC des Etchemins afin de stimuler la création d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE la filière énergétique, notamment le chauffage à la biomasse forestière sous toutes ses formes qui n'a aucun impact sur l'émission des gaz à effet de serre (GES), devient une voie fort intéressante pour mettre en valeur cette ressource;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs institutions, organismes, commerces, églises ou industriels sur notre territoire utilisent encore l'énergie fossile comme source d'énergie et qu'ils auraient avantage à favoriser cette forme d'énergie beaucoup plus verte, laquelle aurait des retombées économiques locales importantes, si elle provenait de nos forêts et des résidus de nos entreprises de transformation du bois;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins recommande à ses municipalités, à ses concitoyens, à ses entreprises et à ses producteurs acéricoles de privilégier l'usage de la biomasse forestière sous toutes ces formes comme source d'énergie, afin de stimuler la création de projets mobilisateurs sur notre territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

7.1 Plan d'intervention en infrastructures routières locales : nomination des membres du comité chargé de l'analyse des offres de services :

2013-04-06

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales, la MRC doit procéder à un appel d'offres pour obtenir les services d'une firme de génie-conseil;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services devront faire l'objet d'une analyse par un comité composé de non élus;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE monsieur Luc Leclerc, directeur général de la MRC, procède à la formation du comité chargé de l'analyse des offres de services dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.2 Avis de motion : Règlement sur le droit de séjour et l'ordre dans le Parc régional du Massif du Sud :

AVIS DE MOTION :

Je soussigné, René Leclerc, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance du Conseil des maires, un règlement relatif au droit de séjour et au bon ordre dans le parc régional du Massif du Sud.

René Leclerc, maire

7.3 Émission de certificat de conformité : Municipalité de Saint-Luc :

2013-04-07

Certificat de conformité relatif aux règlements nos 2013-02, 2013-03 et 2013-04 de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse a adopté le 2 avril 2013, les règlements nos 2013-02, 2013-03 et 2013-04;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier des dispositions du plan d'urbanisme, du règlement relatif aux permis et certificats et du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE les modifications ont pour effet de corriger diverses mesures réglementaires ainsi que pour assurer la concordance avec le règlement no 106-12 de la MRC relatif aux nouvelles dispositions rendues applicables suite à la décision no 371448 de la CPTAQ dans le cadre de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 2013-02, 2013-03 et 2013-04 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.0 DOSSIERS DU PACTE RURAL :

8.1 Rapport annuel 2012 des activités du Pacte rural :

2013-04-08

Suite au dépôt du rapport annuel d'activités du Pacte rural pour l'année 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins approuve le rapport annuel d'activités 2012 du Pacte rural, lequel rapport doit être transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qu'aucune modification n'a été apportée au Plan de travail du Pacte rural 2007-2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.2 Mise aux normes de l'OTJ : Festival Saint-Cyprien Toasté :

2013-04-09

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Festival Saint-Cyprien Toasté et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Cyprien soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

Somme demandée : 7 567,00 \$

Coût du projet : 9 458,14 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 7 567,00 \$ au Festival Saint-Cyprien Toasté pour le projet de mise aux normes de l'OTJ. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire disponible de la Municipalité de St-Cyprien des Etchemins pour les années 2012-2013.

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Luc Leclerc, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.3 Accessibilité universelle du hall d'entrée édifice communautaire municipal : Municipalité Saint-Louis-de-Gonzague :

2013-04-10

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

Somme demandée : 65 361,42 \$ Coût du projet : 88 315,89 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 65 361,42 \$ à la Municipalité Saint-Louis-de-Gonzague pour le projet d'accessibilité universelle du hall d'entrée de l'édifice communautaire municipal. Le versement de la somme demandée se fera à même l'enveloppe budgétaire disponible de la Municipalité Saint-Louis-de-Gonzague pour les années 2012 à 2014, et il est conditionnel aux éléments suivants :

- *Présenter un tableau des entreprises sollicitées pour l'appel d'offres;*
- *Présenter un tableau des soumissions reçues avec les montants et fournir uniquement une copie de la plus basse soumission.*

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Luc Leclerc, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.0 AFFAIRES COURANTES :

9.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

9.2 Rémunération du DGA, monsieur Martin Roy :

2013-04-11

CONSIDÉRANT QUE la rémunération de monsieur Roy n'a pas été ajustée en début d'année en raison des négociations et du renouvellement de la convention collective des employés pour les années 2013 à 2017 inclusivement;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le salaire de monsieur Martin Roy soit ajusté comme suit : rémunération de 2012 plus 500.00\$ (prime de rattrapage accordée à tous les employés) + 2.75% d'augmentation pour l'année 2013;

QUE pour les années 2014, 2015, 2016, 2017, la rémunération de monsieur Roy sera au même pourcentage d'augmentation que celui de la convention collective des employés de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.3 Embauche contractuelle d'une firme de communication en lien avec le dossier des régions ressources :

2013-04-12

CONSIDÉRANT l'importance, pour l'avenir économique et le développement du territoire, dans le dossier «Etchemin MRC Ressource »;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de s'adjoindre des ressources professionnelles spécialisées en matière de communication et de relation avec l'appareil gouvernementale Québécois;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE la MRC retienne les services de la firme de communication National de Québec pour l'assister dans cet important dossier auprès des différents ministères interpellés;

QU'UN mandat ponctuel (au besoin) de consultation n'excédant pas la somme de dix milles dollars (10,000.00\$) soit prévu pour assistance et conseils.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.4 Tour du silence : demande de contribution financière et invitation :

2013-04-13

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires accepte de contribuer pour une somme de deux cents dollars (200\$) à l'activité Tour du silence 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.5 Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins :

Invitation de participer à la conférence de Madame Nathalie Normandeau le premier mai prochain. Cette invitation est laissée à la discrétion de chacune des municipalités locales.

9.6 Service de l'évaluation (réorganisation) :

2013-04-14

CONSIDÉRANT l'implantation de la modernisation dans les pratiques d'évaluation foncière en cours présentement;

CONSIDÉRANT la formation, l'information et l'harmonisation de nos façons de faire pour répondre aux nouvelles exigences du MAMROT;

CONSIDÉRANT le fait que la formation et l'information doit être livrée à tous les employés du service d'évaluation de la MRC des Etchemins et qu'il y a lieu qu'une personne en soit responsable pour faire en sorte que l'échéancier et les priorités soient respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires confirme la nomination de Monsieur Jean-François Morin, technicien senior en évaluation, chef d'équipe pour le service d'évaluation de la MRC jusqu'au 31 décembre 2013. Un montant forfaitaire de 40.00\$ par semaine lui sera versée en plus de la rémunération prévue à la convention collective;

QUE cette nomination sera réévaluée à la fin de la période prévue au paragraphe ci-dessus, à savoir si cette nomination continue ou pas et si oui, quelle compensation financière sera versée pour cette tâche;

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Luc Leclerc, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, une lettre d'entente avec le syndicat représentant les employés de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.7 Plan de mise en œuvre pour l'année 6 (2012) – Prévention des incendies :

2013-04-15

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités du territoire de la MRC ont complété et transmis les rapports annuels d'activités de l'année 6 (2012) pour la mise en œuvre du schéma incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à la préparation d'un rapport consolidé à partir des rapports annuels complétés par les municipalités locales;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins confirme que toutes les municipalités du territoire de la MRC ont complété et transmis les rapports annuels d'activités de l'année 6 (2012) pour la mise en œuvre du schéma incendie;

ET QUE ce rapport consolidé soit transmis à la Direction générale de la sécurité civile et sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique, avec copie conforme à madame Martine Saint-Onge, conseillère en sécurité incendie au ministère et responsable de notre MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.8 Demande de partenariat « Hommage aux Bénévoles en sport et loisir Chaudière-Appalaches » :

2013-04-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires accepte de contribuer pour une somme de cent dollars (100\$) à l'événement «Hommage aux Bénévoles en loisir et en sport de la Chaudière-Appalaches».

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.9 Membership CLD des Etchemins (résolution pour l'inscription de Luc Leclerc comme membre représentant de la MRC) :

2013-04-17

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,
ET RÉSOLU

QUE soit recommander l'adhésion de Luc Leclerc, directeur général, comme membre représentant de la MRC auprès du Centre Local de Développement des Etchemins (CLDE).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.0 AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES :

11.0 ADMINISTRATION :

2013-04-18

11.1 Listes des comptes à payer :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 223 734,31\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.2 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

11.3 Assurances collectives :

2013-04-19

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances collectives en vigueur entre l'Union des municipalités, pour et au nom des municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux) membres du regroupement (Québec, Beauce, Portneuf, Mauricie, Laurentides), et SSQ Groupe financier;

CONSIDÉRANT QUE le rapport préparé par Mallette actuaires Inc., daté d'avril 2013, quant au renouvellement desdites assurances, au 1^{er} mai 2013, pour les municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux) membres du regroupement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la part de Mallette actuaires Inc. ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux) membres;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN,
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE la MRC des Etchemins confirme son accord et accepte les primes et autres termes du renouvellement recommandés auprès de SSQ Groupe financier, à compter du 1^{er} mai 2013, pour une durée d'un an.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.0 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS :

1. Union des Municipalités du Québec (UMQ) :

- a. Accusé réception de la résolution no. 2013-02-20 concernant la demande de compensation des coûts de la collecte sélective.

2. Hydro-Québec :

- a. Accusé réception de la résolution no. 2013-01-06 concernant l'insatisfaction des résidents du territoire en lien avec les services de réparations et de branchements électriques de la Société (copie de la réponse d'Hydro-Québec déjà envoyée par courrier électronique à tous les maires et direction municipale).

3. Moulin La Lorraine :

- a. Remerciements pour la commandite de l'année 2013. Deux cartes fidélité sont disponibles donnant accès gratuitement aux expositions.

4. Ministère de la Culture et des Communications :

- a. Réception d'un chèque au montant de 10,250.00\$ représentant le troisième versement de la subvention accordée dans le cadre de la « mise en œuvre de l'entente de développement culturel 2011-2014 ».

5. MAMROT Direction régionale Chaudière-Appalaches :

- a. Accusé réception du rapport transmis par la MRC en ce qui a trait à l'entente de gestion de 2012.
- b. Invitation de soumission de candidature (organisme, MRC, agents de développement ruraux et partenaires publics et privés) dans le cadre du Grand Prix de la Ruralité qui se tiendra à l'automne 2013. Date limite pour les inscriptions : vendredi 12 avril prochain.

6. Bureau du député Fédéral Steven Blaney :

- a. Modèle de lettre à faire signer par la population concernant le projet de redécoupage de notre circonscription électorale.

7. MAMROT :

- a. Le ministre Gaudreault confirme l'acceptation du règlement numéro 108-12 concernant l'agrandissement de l'affectation «Forestière » d'une superficie d'environ 140 hectares dans la municipalité de Sainte-Justine afin de permettre l'exploitation d'une nouvelle carrière. Il vise également à retirer le terme « conteneur de transport » de la définition de « véhicule désaffecté ».

8. Ministère de la Sécurité publique :

- a. Lettre adressée au préfet concernant le schéma de couverture de risques incendie faisant mention de la révision du dossier. Mme Martine Saint-Onge entrera en contact avec le préfet pour une rencontre à ce sujet dans les prochains jours.

9. Bureau de la députée Dominique Vien :

- a. Madame Vien fait parvenir au préfet de la MRC des Etchemins une copie de la lettre d'appui adressée au député fédéral, M. Steven Blaney, concernant le redécoupage des circonscriptions fédérales (copie incluse).

10. Rapport réalisation 2012 Programme RÉNO-VILLAGE :

- a. Dépôt du rapport.

Mobilisation du milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013 :

2013-04-20

CONSIDÉRANT QUE, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

CONSIDÉRANT QUE la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

CONSIDÉRANT QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

CONSIDÉRANT QUE les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

CONSIDÉRANT QU'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

CONSIDÉRANT QUE le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

DE CONFIRMER dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

D'ACHEMINER copie de la présente résolution à la première ministre, Madame Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités;

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.0 VARIA :

Aucun point n'est ajouté.

Lettre d'appui : Municipalité de Saint-Justine.

Ingénieurs : Municipalité de Saint-Louis.

Conseil sans papier : Réfléchir.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question n'est soumise.

2013-04-21

15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 22h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER